

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023**

Etaient présents : Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER - Christelle LECHAUX - Stefan RICHTER - Bruno LEFEBVRE - Martine ZORRIO – Nadia YOSMAYAN

Absent avec pouvoir : Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) – Damien LECOCQ (pouvoir à Lionel DE BECKER) - François HUET (pouvoir à Nadia YOSMAYAN)

Absents : Cyril STRAMSKI – Jérémy COSSON – Didier PRUVOST

Secrétaire de séance : Stefan RICHTER

Secrétaire présente : Sylvie DEBRUYNE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 26 juin 2023
- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 28 septembre 2023
- Soumis à délibération :
- Création d'une régie, désignation d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant
- Convention d'occupation du domaine public pour un distributeur de pain
- Non-soumis à délibération :
- Choix de l'AMO pour le projet d'aménagement circulations et stationnements – Décision prise par Mme la Maire selon les délégations qui lui sont conférées
- Questions diverses

➤ **CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES**

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations des différentes manifestations de loisirs et sportives, pour l'encaissement des droits de place pour les marchés, les brocantes, les manifestations culturelles et caritatives, spectacles, organisées par la commune.

Pour la tenue de cette régie il est proposé de désigner un conseiller municipal qui n'aurait pas de délégation de signature.

Madame la Maire ayant délégation du conseil municipal pour la création ou suppression des régies, il n'est donc pas nécessaire de prendre une délibération, cet arrêté sera soumis au comptable public pour validation.

Cette régie de recettes sera créée par arrêté municipal, ainsi que la nomination du régisseur titulaire et suppléant.

➤ **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN DISTRIBUTEUR DE PAIN (Délibération 50/2023)**

Madame la Maire, informe les conseillers municipaux que Monsieur Arnaud MAILLARD, Boulanger à Nucourt souhaite installer un distributeur à pain à l'intérieur de l'abris de bus qui se situe sur le côté de la place de la mairie, sur le domaine public.

Il a besoin d'une plateforme d'environ 1 m x 1 m et d'être raccordé au réseau d'électricité.

Les travaux de raccordement électrique ainsi que le coût des consommations électriques seront pris en charge par la collectivité.

Une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre la collectivité et Monsieur Arnaud MAILLARD, Boulanger à Nucourt pour définir les conditions d'occupation liées au domaine public.

Dans un premier temps, la convention sera signée pour une durée de 6 mois afin de voir si ce service de proximité est concluant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Arnaud MAILLARD, boulanger à installer un distributeur de baguette à l'intérieur de l'abris de bus se situant à côté du parvis de la mairie 21 rue Robert Guesnier
- **DÉCIDE** que les travaux de scellement par fixation chimique, les frais de raccordement électrique ainsi que les consommations seront à la charge de la collectivité.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur Arnaud MAILLARD – boulanger

Voté par 10 POUR

Une dégustation de pain aura lieu à la sortie de l'école le lundi 6 novembre.

➤ **CHOIX de l'AMO POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**
Décision prise par Mme la Maire selon les délégations qui lui sont conférées

Pour faire suite à l'étude de faisabilité concernant la gestion de la circulation et des stationnements, le Cabinet Michel GAZENCON, Ingénieur Conseil, a été retenu pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce projet. Il sera chargé de rédiger l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises pour la consultation des futurs prestataires en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

➤ **QUESTION DIVERSES**

- la commission de travaux qui s'est réuni le 12/10/2023 et souhaite que les travaux suivants soient réalisés sur le domaine public :
 - repeindre les passage piétons, revoir celui situé devant l'école
 - limité à 20 km/h la rue Fernand Jorelle au niveau de l'aire de jeux et qu'un passage piéton soit mis en place
 - que 2 STOP soit créés aux intersections de la rue Louis de Magnitot et de la rue d'Alincourt afin de ralentir les véhicules.
- A la demande de la préfecture la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée pour une durée de 3 ans, cette commission est composée d'un délégué du conseil municipal, d'un délégué du tribunal et d'un délégué de l'administration.
Bruno LEFEBVRE souhaite rester délégué communal, il est proposé de contacter Mme Réjane LEBRUN qui était désignée délégué par le Préfet et Mme Yvette MAUCLAIR qui était désignée par le tribunal.
- SMIRTOM du Vexin : les communes sont sollicitées par une enquête sur les besoins en point d'apport volontaire pour le verre (PAV)
Cette demande rentre dans le cadre de l'appel d'offres qui va être prochainement lancé par le SMIRTOM dans le cadre du renouvellement du parc de PAV.
La commune disposant déjà d'un point d'apport volontaire en verre, rue du Parc, il n'est pas souhaité de nouvel emplacement.
- Après plusieurs années de procédure judiciaire et un jugement en appel, la commune est bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie pour un montant de 323 467.03 €
- Les Manifestations à venir :
- le 15 octobre Rallye Pédestre dans le cadre d'Octobre Rose.

- Le 27 octobre Salle communale pièce théâtrale de Sacha Guitry « Villa à vendre » organisée par le Foyer Rural.
- Halloween le 31 octobre.
- Le 10 novembre aura lieu l'accueil des Jeunes conseillers Municipaux suite à son renouvellement.
- Le 11 novembre au lieu la Commémoration au cimetière communal, le départ aura lieu à 10 h devant la mairie, le verre de l'amitié aura lieu à la Villa Jeanne d'Arc pour clôturer cette cérémonie.
- Le 3 décembre aura lieu à la salle des fêtes de La Chapelle en Vexin le traditionnel repas des Aînés.

Séance levée à 21H10



Le Maire,

Secrétaire de séance,

Mme Florence BINAUX LE CLECH

M. Stefan RICHTER